

# NEOEN

## Rencontre avec les élus de Fontenay-le-Marmion

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,  
Fresney-le-Puceux*

***4 juillet 2023***



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

## Liste des présents :

- David GUESNON – Maire de Fontenay-le-Marmion
- Laurence LEGRIS – 1<sup>ère</sup> Adjointe
- Benoît BIZET – 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Sandrine MEZIERES – 3<sup>ème</sup> Adjointe
- Olivier BAYRAC – 4<sup>ème</sup> Adjoint
- Marion BRIARD – 5<sup>ème</sup> Adjointe
- D'autres membres du conseil municipal ainsi que des riverains étaient présents dans la salle.
  
- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

Cette présentation s'inscrit dans la lignée des rencontres menées au printemps avec l'ensemble des conseils municipaux des trois communes concernées par le projet (Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux), auxquels ont été ajoutés les deux communes voisines de Castine-en-Plaine et Bretteville-sur-Laize. L'ajout de ces communes fait suite au constat soulevé par l'Agence Tact que l'échelle actuelle des actions, notamment celles d'information et de communication, n'était pas adaptée. Plus largement, ces temps de rencontres s'inscrivent dans la volonté de Neoen d'engager une démarche de concertation autour du projet. L'objectif est de renouveler ce format aux étapes clés du développement du projet afin d'assurer la bonne information et l'inclusion des élus dans son développement.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

Après avoir traité les sujets à l'ordre du jour du conseil municipal, la société Neoen et l'Agence Tact remercient les présents pour le temps accordé à leur intervention puis présentent leurs équipes.

Un brève introduction permet d'énoncer les cinq grandes étapes de la présentation et de mentionner que chaque partie sera conclue par un temps d'échange pour répondre aux éventuelles questions.

---

Cette présentation est l'occasion de rappeler les objectifs de la société Neoen et de présenter le nouveau porteur de projet, Baptiste Ernould, d'énoncer le cadre réglementaire qui accompagne ce type de projet en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), de présenter les premiers résultats d'étude et enfin d'annoncer les prochaines étapes de la démarche d'information et de concertation. D'une durée totale d'environ 2h, ce temps d'échange s'est déroulé sur la base d'une présentation projetée et de plusieurs temps d'échanges.

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure des éléments clés de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal et plus largement les riverains sont signalées par un cadre ocre.

# Ordre du jour

- 1 Présentation du porteur de projet
- 2 Le contexte du projet
- 3 Les étapes du projet : où en sommes-nous ?
- 4 Zoom sur les études en cours
- 5 La démarche d'information et de concertation

+ Un temps d'échange

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

1



# Présentation du porteur de projet

# Neoen : un acteur de la transition énergétique

- Créé en 2008 avec une mission : penser et mettre en œuvre les moyens de produire, durablement et à grande échelle, l'électricité renouvelable la plus compétitive.



**1<sup>er</sup> producteur indépendant**  
français d'énergie 100% renouvelable



**360**  
collaborateurs dont 180 en France



**503,2 M€**  
De chiffre d'affaire en 2022



**17 pays**  
Acteur français présent à l'international

- 3 secteurs d'activité 100% renouvelables



Solaire



50%



Eolien



34%



Stockage



16%



**6,6 GW**  
Capacité en opération  
ou en construction à  
fin 2022



**≥ 10 GW**  
Capacité cible en  
2025

# Neoen : premier producteur indépendant en France



## ● Solaire

63 centrales

Puissance : 755 MWc



## ● Eolien

35 parcs

Puissance : 468 MW



## ● Stockage

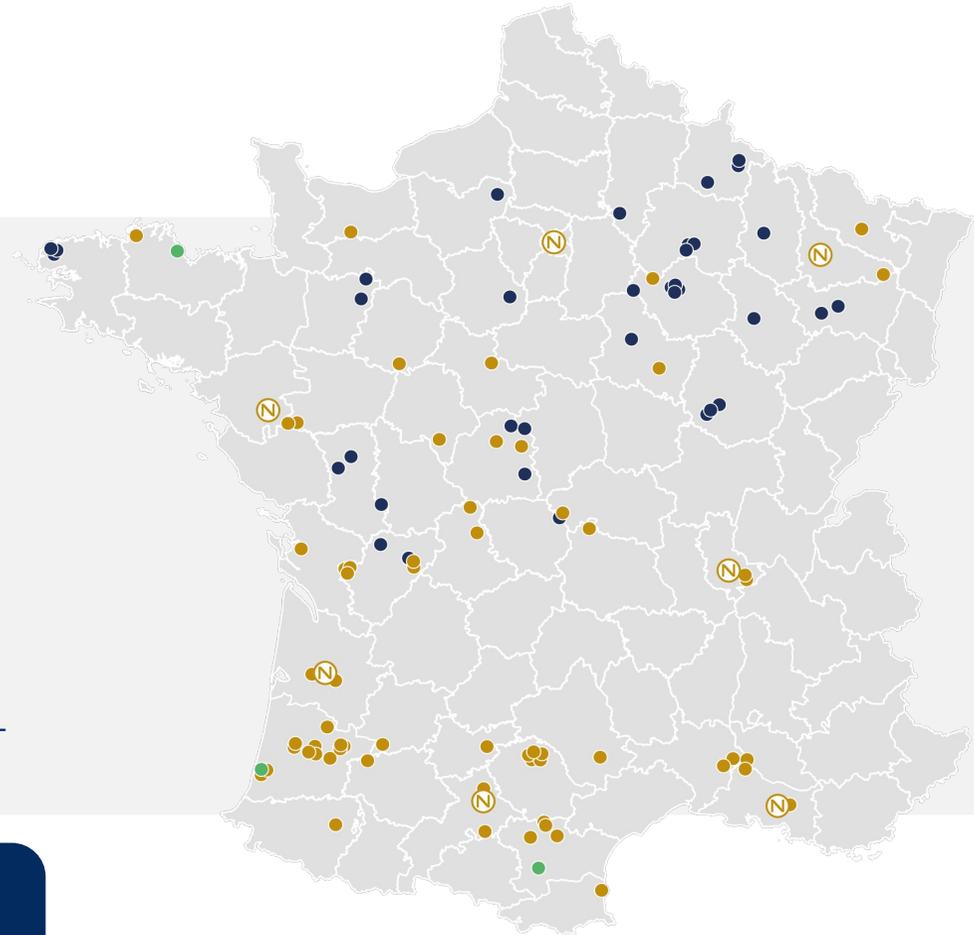
3 batteries

Puissance : 22 MW / 22  
MWh



## 7 bureaux

Aix-en-Provence –  
Bordeaux – Lyon - Nantes –  
Paris – Toulouse - Nancy



## Au total

100 parcs solaires, éoliens, et batteries  
Puissance totale : 1245 MW

- En 2021, Neoen a dépassé 1GW de puissance en opération ou en construction en France

# Neoen : un porteur de projet déjà présent en Normandie



## ● Solaire

1 parc en opération : 5 MWc  
1 parc en développement avancé : 5 MWc

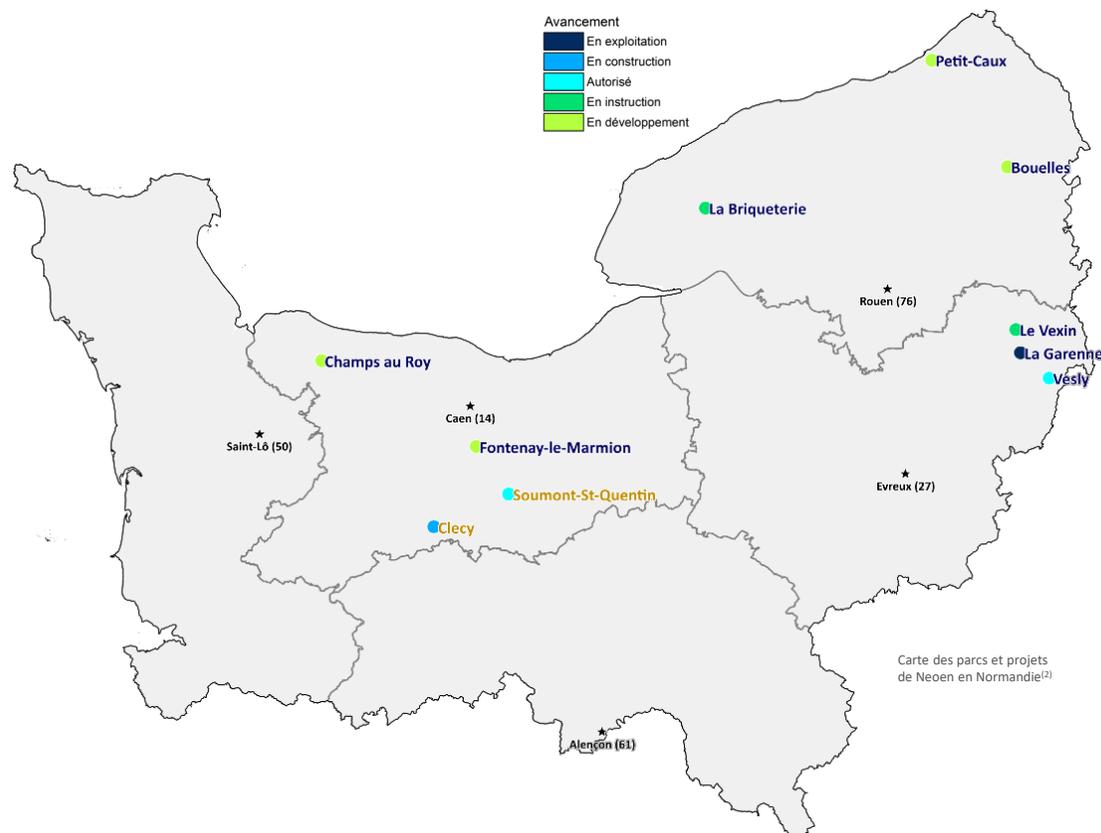


## ● Eolien

1 parc en opération : 10 MW – 5 éoliennes  
7 projets en développement avancé : 83 MW – 37 éoliennes

## Au total

En opération : 2 parcs – 15 MW  
En développement avancé : 8 projets – 88 MW



Des parcs et des projets qui participent à l'objectif du SRADDET Normandie de développer la production d'énergies renouvelables, pour viser 32% de part d'ENR dans la consommation énergétique normande en 2030

# Un porteur de projet présent sur toute la durée de vie du projet

1



Développement

>

2



Financement

>

3



Maîtrise d'ouvrage

>

4



Exploitation

>

5



Démantèlement

**UN INTERLOCUTEUR UNIQUE TOUT AU LONG DE  
LA DÉMARCHE**



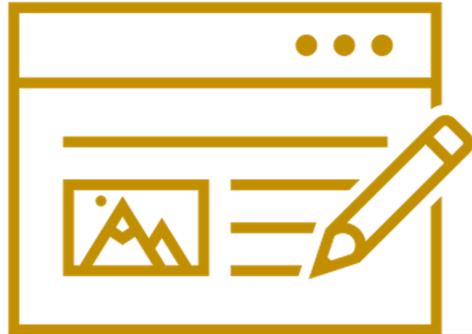
**UNE GARANTIE SUR LE LONG  
TERME**

Baptiste Ernould revient sur la récente évolution de la société Neoen en énonçant ses domaines d'activités et l'implantation des différents projets d'énergies renouvelables de la société à l'échelle nationale et régionale (Normandie). Un focus sur les projets d'énergies renouvelables en région Normandie s'en suit avec pour bilan : un parc solaire inauguré, un parc éolien construit et sept en développement. En conclusion de cette première partie, Baptiste Ernould rappelle sa fonction, en tant que porteur de projet en charge de la partie développement, avant de poursuivre sur la présence de Neoen tout au long du projet en tant qu'interlocuteur unique assurant ainsi une continuité de la démarche.

## **Échanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet**

→ Aucune question n'est posée à la fin de cette première partie.

2



## Le contexte du projet

# Un territoire volontaire dans la transition énergétique

Engagement des Communautés de Communes de Cingal-Suisse Normande et des Vallées de l'Orne et de l'Odon à devenir des territoires 100% énergies renouvelables d'ici 2040

## **PCAET**

*(en cours d'élaboration)*

- 2030 : + 123 GW/an, soit 270 GWh/an grâce à l'énergie éolienne
- 2030 : 33% de la consommation d'énergie finale couverte par les filières non fossiles/fissiles (réseaux de chaleur, pompes à chaleur, bois, méthanisation, éolien, solaire, chaleur fatale, hydroélectricité, géothermie)
- 16/06/2023 : soumission pour approbation au vote des élus

## **SCoT Caen Métropole**

*(approuvé en octobre 2019)*

- Veillera à l'accroissement de la production d'énergies renouvelables, dont de l'éolien jugé comme « indispensable car très productive »

## **Labélisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »**

(TEPCV) de Caen Normandie Métropole

## **SRADDET Normandie**

*(approuvé en juillet 2020)*

- Objectif 52 : « Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie »
- Objectif 70 : « Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés »

# Localisation et avancement du projet



2020 - 2021

Automne 2021

Novembre 2021

2022 - 2023

Identification de la zone d'étude et premiers échanges avec les élus

Début de la sécurisation foncière

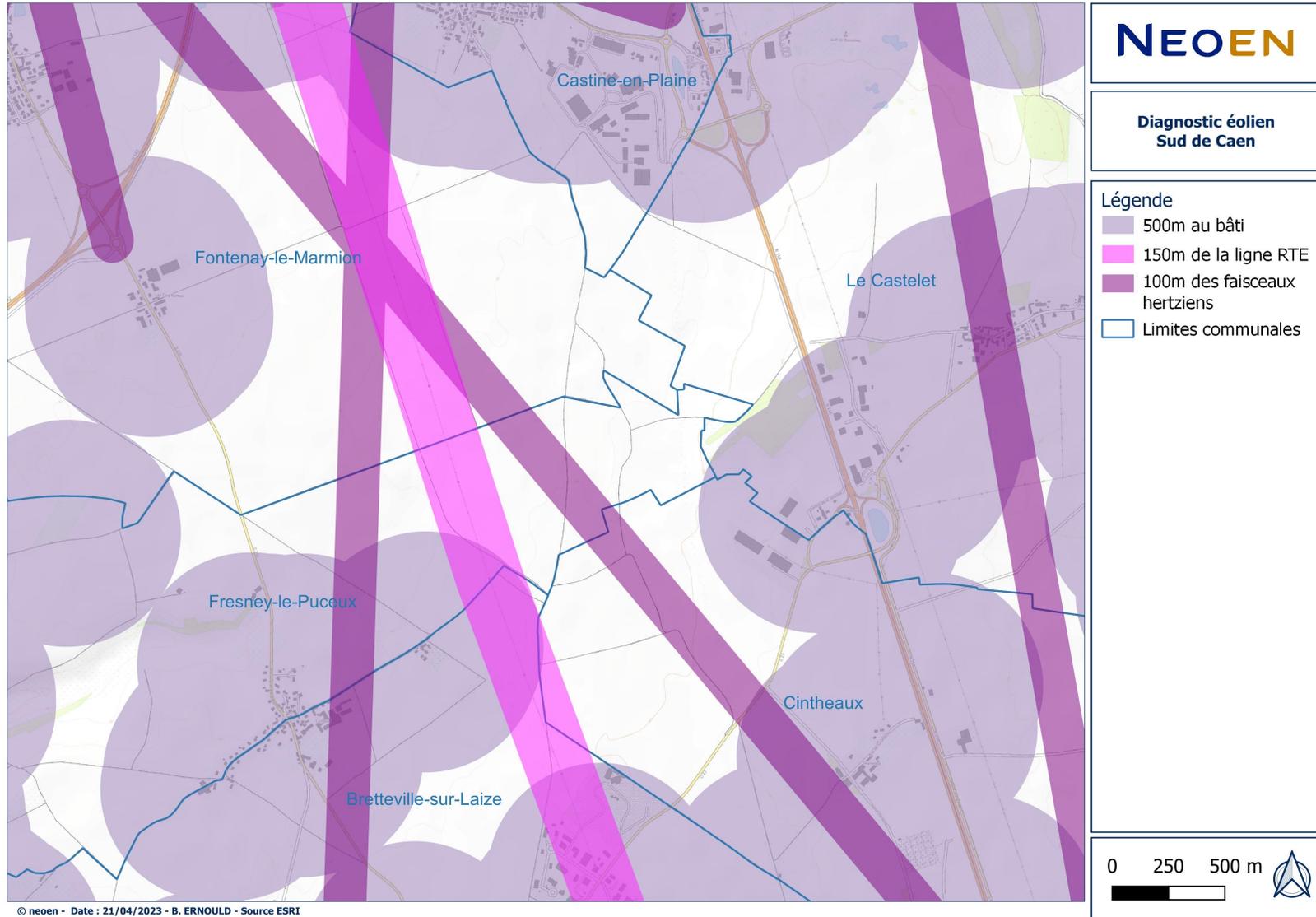
Pose du mât de mesure de vent

Lancement des études

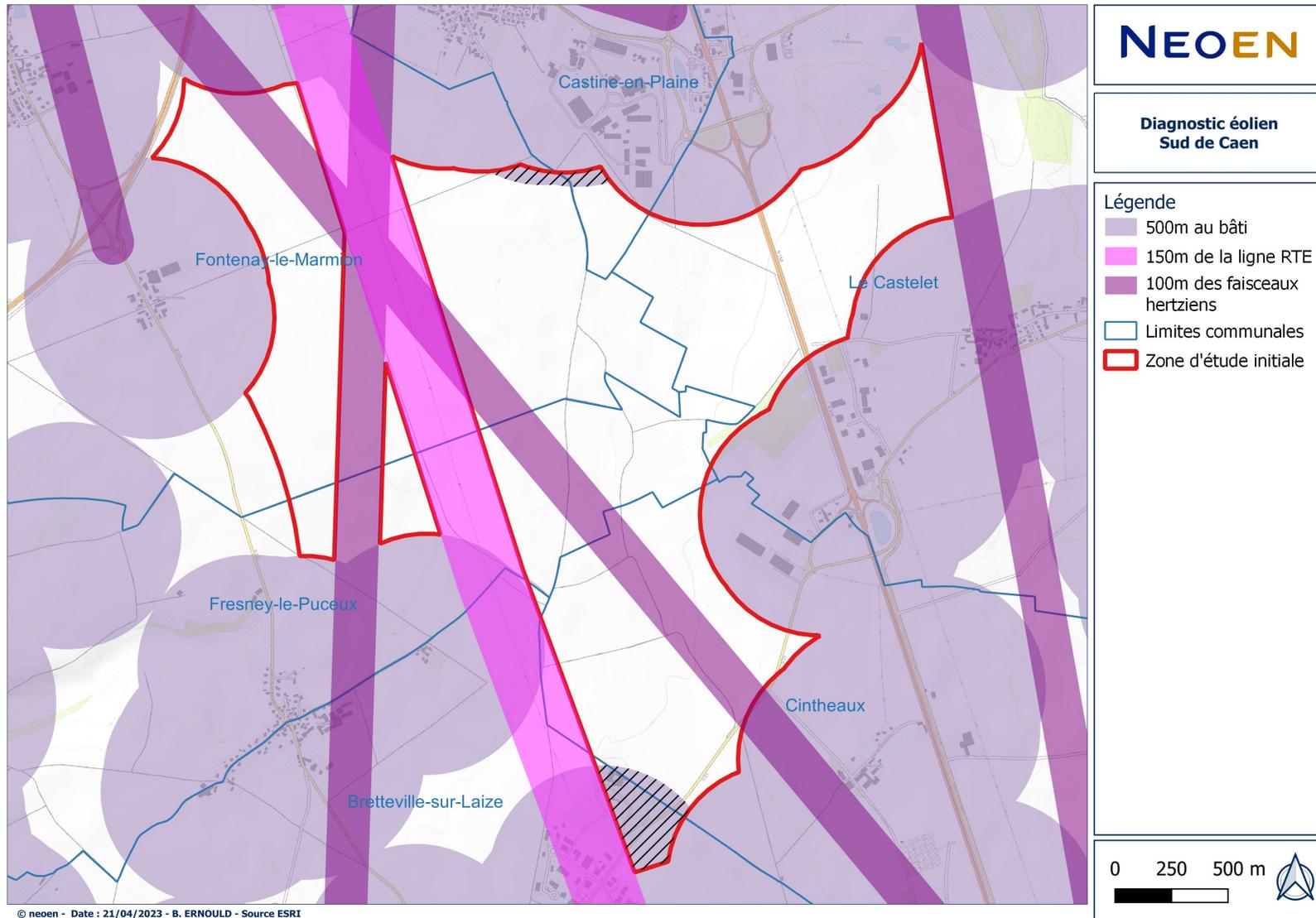
## **3 communes concernées par le foncier**

Fontenay-le-Marmion  
Cintheaux  
Fresney-le-Puceux

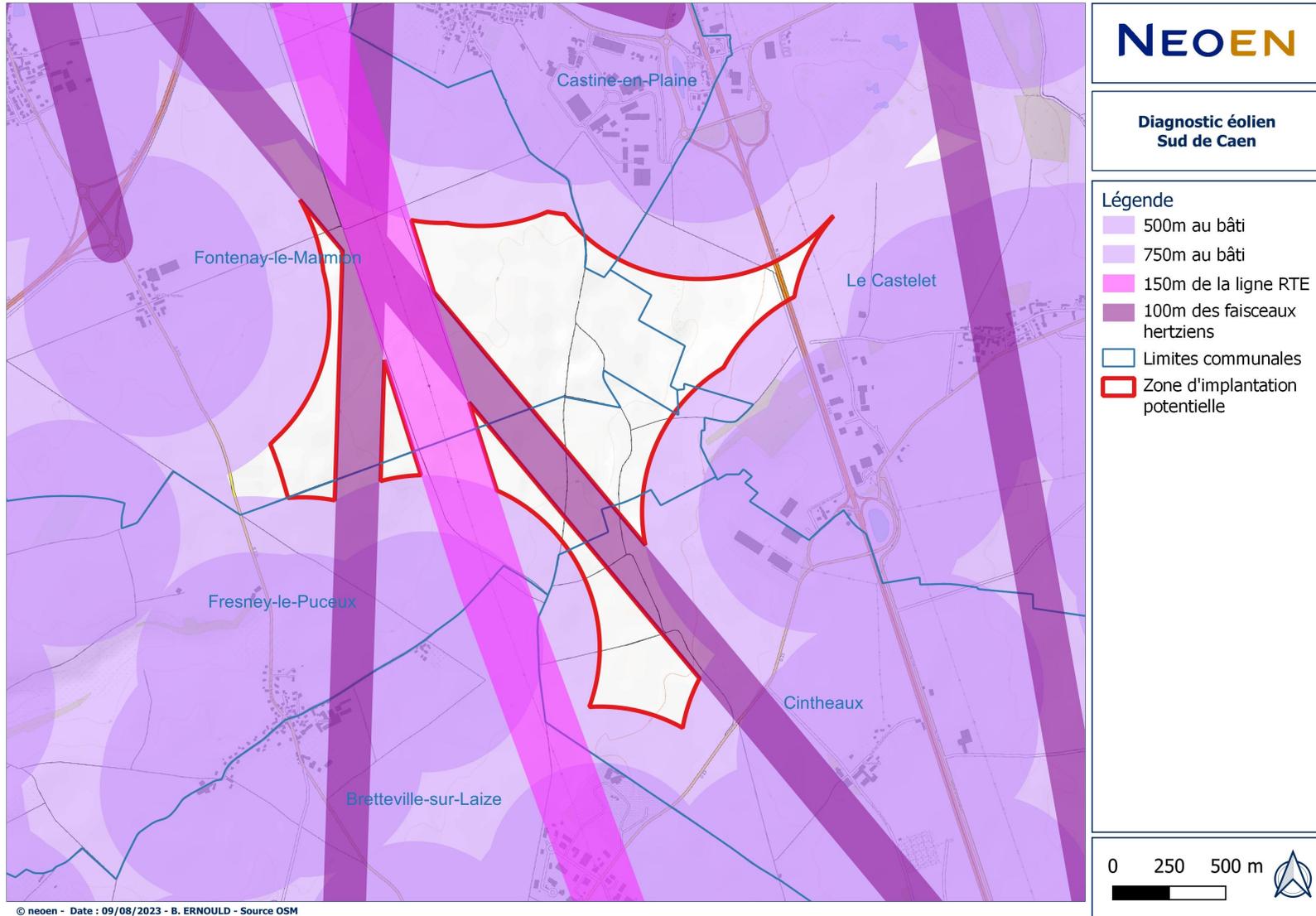
# Evolution de la zone d'étude



# Evolution de la zone d'étude



# Evolution de la zone d'étude



# Engagements du porteur de projet



- Un potentiel d'environ **10 éoliennes**, soit de **50 MW** installés (5MW par éolienne), ce qui correspond à l'atteinte de 80% de l'objectif de développement de l'éolien terrestre du PCAET du Bessin.



- Un **gabarit** et une implantation des éoliennes **définie en concertation** avec l'ensemble des parties prenantes, en prenant en compte l'ensemble des contraintes identifiées lors de l'étude d'impacts et des servitudes du site.



- Un engagement pris par Neoen d'aller au-delà des exigences réglementaires d'éloignement aux habitations.

> **750m** de distance minimum contre les 500m réglementaires

# Bilan du diagnostic de l'Agence Tact



# Compte-rendu

Le contexte de développement du parc éolien est introduit à travers le rappel des engagements pris par les deux communautés de communes qui se partagent la zone d'étude, à savoir l'atteinte d'un objectif de 100% d'énergies renouvelables d'ici 2040.

Un calendrier en quatre grandes périodes est ensuite présenté, rappelant les étapes déjà réalisées. La zone d'étude, aussi appelée zone d'implantation potentielle (ZIP,) est progressivement détaillée, avec l'ajout des contraintes qui ont réduit le périmètre. Cette décomposition en plusieurs slides permet de revenir sur un des engagements pris par Neoen dans le cadre des échanges avec la commune de Fresney-le-Puceux, à savoir une augmentation de la distance réglementaire aux habitations (de 500m à 750m).

À ce stade, le potentiel envisagé est d'environ 10 éoliennes, soit un potentiel de 50 MW installés. Il est rappelé qu'il n'y a pas de contraintes qui impactent le gabarit au départ et que ce sont donc les études qui vont permettre de définir le modèle et la taille d'éolienne.

Cette partie est conclue par le diagnostic mené par l'Agence Tact depuis 2022 ayant conduit à l'élargissement du périmètre d'information et aux premières actions menées au printemps, à savoir, la distribution d'une lettre d'information et d'un questionnaire à l'ensemble des résidents des cinq communes concernées par le projet.

## **Échanges avec les membres du conseil municipal**

*Q? Combien y a-t-il de répondants sur le questionnaire ?*

→ A ce stade, le bilan des répondants fait état de 203 participants pour un total de 132 questionnaires terminés.

# Compte-rendu

*Q? Quelles ont été les réactions des communes voisines lors des rencontres, elles qui étaient très opposées au projet ?*

→ Les échanges qui ont eu lieu pendant ces rencontres ont été nourris mais constructifs, permettant notamment de prendre en compte les inquiétudes propres à chaque commune.

*Q? La commune de Fresney-le-Puceux a un rôle important puisqu'elle a accueilli le mât de mesure. Avez-vous présenté les études chez eux?*

→ Les résultats des études ne seront complets qu'à l'été. Certaines études sont toujours en cours. Leurs résultats seront connus prochainement. Une présentation au conseil municipal est donc prévue à partir de septembre. Les hypothèses d'implantation y seront également présentées, sur la base des recommandations faites par les bureaux d'études.

→ Cette présentation sera faite de façon identique aux cinq conseils municipaux de manière à uniformiser le niveau de connaissance.

Cette question permet de refaire le point sur le déroulement des actions menées par Neoen depuis le démarrage du projet. Le constat soulevé par David Guesnon, maire de la commune, sur le manque d'informations autour du projet est pris en compte par Neoen qui souhaite aujourd'hui y remédier. Des regrets sont mentionnés sur le démarrage du projet qui, dans un contexte de crise du covid et de forte concurrence, n'a pas permis de créer les temps d'échanges nécessaires pour démarrer le projet sur de bonnes bases.

# Compte-rendu

La sollicitation de la société Neoen auprès de l'Agence Tact témoigne de cette volonté de reprendre le dialogue local pour pallier ces manquements qui sont à l'origine de l'opposition qui est palpable aujourd'hui. Cette présentation répond au double objectif d'apporter des premiers éléments d'information concrets avec les résultats d'une partie des études techniques et s'inscrit dans la volonté de transparence de la société Neoen. Cette rencontre permet également de souligner, qu'à ce stade, le projet n'est pas figé et que des temps de concertation sont prévus prochainement.

*Q? Vous parlez de dialogue, mais vous faites surtout de la communication. Un dialogue ne peut avoir lieu que si les deux parties veulent discuter, or, nous ne voulons pas discuter avec vous. Si au final c'est le préfet qui va décider, il s'agit d'un dialogue de négociation sur ce que l'on est prêt à accepter. Au bout du compte, nous n'avons pas le choix.*

- À ce stade du développement du projet, il s'agit d'une phase d'information en lien avec les premiers résultats d'études. Il est mentionné que des temps d'échanges en amont de ces résultats sont frustrants car trop peu d'informations sont connues. Une fois ces résultats connus, des temps d'échanges sont rendus possibles dans des modalités qui sont à définir notamment pendant les rencontres avec les conseils municipaux.
- Ce temps d'échange vise notamment à présenter les différentes étapes réglementaires qui régissent le projet et ainsi de présenter les temps de concertation réglementaires et ceux que souhaite mettre en place la société Neoen.
- La présentation, à l'automne 2023, du résultat des études va faire émerger des sujets de discussions qui pourront être concertés. L'objectif étant que le porteur de projet tienne compte de ces éléments dans la construction du projet.

# Compte-rendu

*Q? Même si des marges sont ouvertes à la discussion, la population de Fontenay-le-Marmion s'est opposée à 90% au projet.*

→ Il ne s'agit pas de convaincre tout le monde. Toutefois, ce vote a eu lieu en amont des études techniques qui apportent des informations sur le contexte de développement du projet. Les temps d'échanges ayant été freinés par la crise du covid, il est possible d'envisager des moyens de mieux expliquer le projet. Si certains points sont co-construits lors de temps de concertation, le projet ne pourra en être que plus pertinent.

*Q? Il y a peu, la communauté de communes a envoyé un courrier dans laquelle elle a demandé l'arrêt du développement des projets. Vous n'en avez pas tenu compte? Notre objectif était de reprendre la main en choisissant nos partenaires et en concertant les citoyens.*

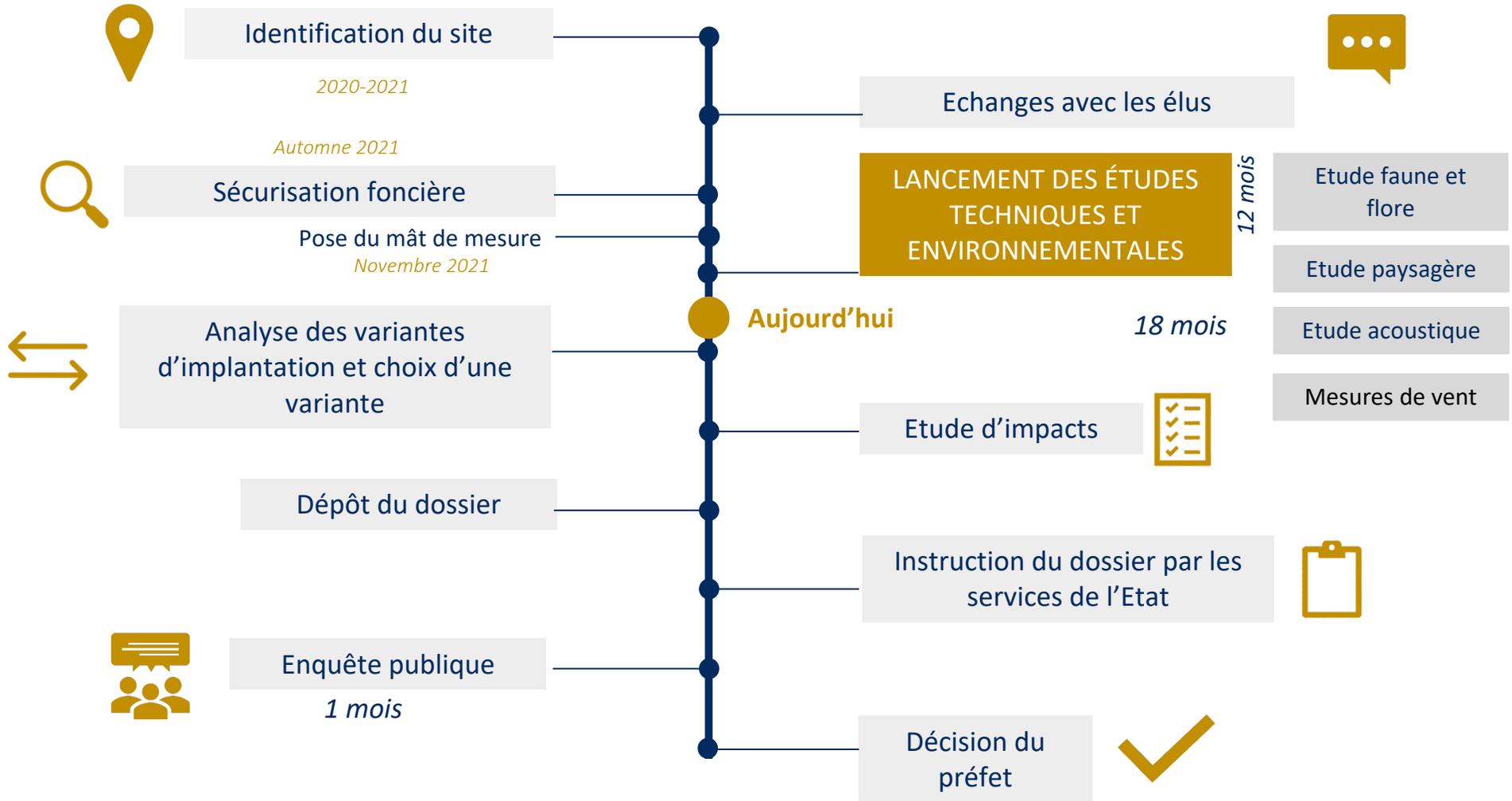
→ La société Neoen a pris bonne note de ce courrier, auquel elle a formulé une réponse énonçant qu'elle arrêterait la prospection pour d'éventuels projets à venir, mais qu'elle poursuivait la démarche des projets où les études étaient déjà lancées et à un stade avancé. Les interventions auprès des conseils municipaux des cinq communes répondent à l'objectif de Neoen de ne pas laisser le dialogue sans continuité. Toutefois, Neoen n'a pas initié de nouveaux projets depuis la réception du courrier.

3



**Les étapes du projet : où en sommes-nous ?**

# Les étapes du projet : où en sommes-nous ?



# Compte-rendu

Le développement d'un parc éolien relève de la réglementation ICPE qui s'articule en phases successives, de l'identification du site à la décision du préfet. Les étapes que doit franchir un parc éolien pour être accepté sont ainsi présentées successivement.

La procédure qui permet la sécurisation foncière et donc la viabilité du projet est d'abord énoncée. Elle donne lieu à une première intervention.

*Q? L'agriculteur, ce n'est pas comme cela qu'on lui présente les choses. On lui dit que si il ne signe pas, les éoliennes seront implantées à côté et il n'en aura pas les bénéfices.*

→ Une fois la zone d'étude définie, le porteur de projet est tenu de rencontrer l'ensemble des propriétaires/exploitants. Ce n'est qu'après le résultat des études et sur la base des recommandations émises par les bureaux d'études que sont proposées les variantes d'implantation. Ce sont donc les contraintes identifiées qui vont in fine déterminer l'implantation finale et donc définir quels agriculteurs seront concernés.

Les études techniques et environnementales sont par la suite détaillées à la fois dans leur temporalité et dans les objectifs qui leurs sont propres. Le rôle des experts des différentes thématiques (biodiversité, paysage et acoustique) est rappelé pour indiquer que leur évaluation est objective et basée sur les recommandations du guide éolien. Ces études constituent l'état initial du territoire d'accueil avant l'implantation du potentiel projet.

# Compte-rendu

Sur la base des conclusions émises par les différents experts des bureaux d'études indépendants, la période qui suit est dédiée aux hypothèses d'implantations, aussi appelées variantes. L'objectif de cette étape, dont les résultats seront présentés à l'automne, consiste à trouver la solution de moindre impact et de meilleure production. L'étude d'impact qui s'en suit analyse l'impact de la variante sur les différentes thématiques présentées précédemment.

## Échanges avec les membres du conseil municipal

*Q? Quels sont les outils qui permettent au porteur de projet de définir les variantes d'implantations?*

- Le travail de réflexion qui aboutit aux variantes est alimenté par le résultat des différentes études techniques. La prise en compte des contraintes et des recommandations s'ajoute à celles déjà présentes sur la zone d'études (servitudes...) et permet d'envisager une implantation possible.
- Le porteur de projet dispose d'outils cartographiques (SIG) qui permettent de positionner les éoliennes en évitant les contraintes identifiées.
- C'est ce travail que le porteur de projet souhaite pouvoir présenter à l'automne prochain, en lien avec les résultats des études.

Une fois l'étude d'impact terminée, le dossier est déposé en préfecture. Il est ensuite instruit par les services de l'Etat qui émettent leurs avis. S'en suit l'enquête publique, d'une durée d'un mois et qui couvre un périmètre de 6 km autour du projet. Il est rappelé que c'est pendant cette période que l'avis des élus est sollicité pour délibérer sur le projet. Sur ce point, Thomas Muselier souligne que cette prise de décision, qui peut paraître tardive, présente une certaine logique puisqu'elle permet aux élus de délibérer sur la base d'un projet qui a été instruit par les services de l'État et qui est jugé digne de faire l'objet d'une décision.

# Compte-rendu

La présentation des étapes réglementaires est conclue par la décision du préfet, pour laquelle il est souligné que s'il n'y a pas d'obligations de suivre les avis rendus par les élus et les différents services, sa décision s'appuie sur plusieurs critères :

- L'avis de ses services ;
- L'avis du commissaire enquêteur ;
- L'avis des communes de l'enquête publique dans un périmètre des 6km ;
- Les enjeux de développement des énergies renouvelables au niveau départemental.

## Échanges avec les membres du conseil municipal

*Q? Si le dépôt est prévu à la fin de l'année, le temps de dialogue que vous évoquez sera réalisé entre septembre et décembre. Ce délai est très court.*

→ Il n'y a pas de délais définis à ce stade. Le temps de concertation sera adapté aux besoins.

*Q? Sur la base de quoi avez-vous négocié l'éloignement aux habitations à 750m avec les autres communes ?*

*Q? S'il y avait eu concertation, cela aurait pu être plus.*

→ Cette décision fait suite à des échanges menés avec les élus de la commune de Fresney-le-Puceux. Il s'agit de négociations qui ont eu lieu hors procédure réglementaire et qui se basent sur des volontés exprimées par la commune pour rendre acceptable le projet.

→ Cet éloignement a été décidé en lien avec le souhait de la commune de Fresney-le-Puceux. Il s'agit d'une valeur qui permet la viabilité du projet tout en garantissant une réduction des impacts. Cette valeur ne sera pas revue car un seuil plus élevé aurait un impact trop important sur le dimensionnement de la zone d'étude et rendrait le projet infaisable.

# Compte-rendu

*Q? Il faut prendre en considération toutes les communes ! Certaines communes ont été écoutés, pas nous.*

→ C'est l'objectif de la démarche menée par Neoen dans laquelle s'inscrit cette rencontre. Il s'agit de dépasser les discussions sur l'opportunité du projet et d'aboutir à un échange constructif sur sa définition.

*Q? Dans la lettre d'information que vous avez distribué, vous dites que vous souhaitez éviter les zones à enjeux, là où il y a de fortes contraintes. Dans les cartographies du préfet diffusées fin 2022, le projet est pourtant inscrit dans une zone non favorable à l'éolien.*

→ Dans les cartographies cités, les zones libres de contraintes sont très faibles. Ces secteurs, seuls, ne permettent pas de couvrir les besoins pour répondre aux objectifs nationaux. C'est pourquoi les autres secteurs peuvent être envisagés en respectant certaines contraintes réglementaires et en lien avec le résultat des études.

*Q? À aucun moment vous ne parlez des habitants, ceux qui sont directement touchés, dans la lettre d'information que vous avez distribué.*

→ La lettre d'information est un document qui a été fait pour les habitants. Elle leur est directement adressée. Le questionnaire qui l'accompagne vise tout spécifiquement à recueillir leurs avis.

→ L'objectif est de pouvoir discuter sur la base d'éléments concrets, issus des résultats du questionnaire. Le recensement des interrogations ou des craintes exprimés par les riverains va alimenter la réflexion pour les prochains temps de rencontre.

# Compte-rendu

*Q? Sur le périmètre de la communauté de communes, nous sommes en train de travailler sur le sujet. Vous avancez sans tenir compte de notre travail de co-construction. Il aurait été préférable d'attendre le résultat de ces échanges avant de continuer.*

→ Il s'agit d'une incompréhension. Par son courrier, la société Neoen a souhaité indiquer qu'elle prenait note de la demande concernant l'arrêt de la prospection, qu'elle a respecté, mais qu'elle continuait le développement des projets qui étaient déjà lancés.

*Q? Vous avez mis beaucoup de temps à nous répondre, vous étiez les derniers. Vous avez été les seuls à ne pas arrêter les démarches, contrairement à vos concurrents.*

→ Le projet étant déjà engagé, nous avons souhaité continuer le dialogue avec les élus.

4



## Zoom sur les études en cours

# Les études techniques

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

**3 étapes nécessaires après les états initiaux :**

Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux

Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation

Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact

# Des bureaux d'étude indépendants

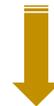
L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet milieu  
physique et  
humain

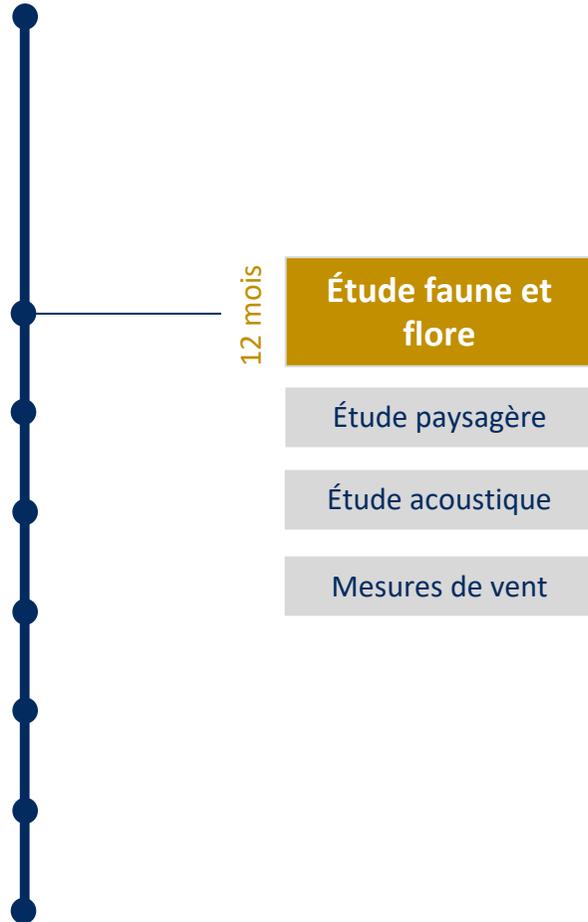
Volet paysage

Volet écologie

Volet  
acoustique



# L'étude faune-flore



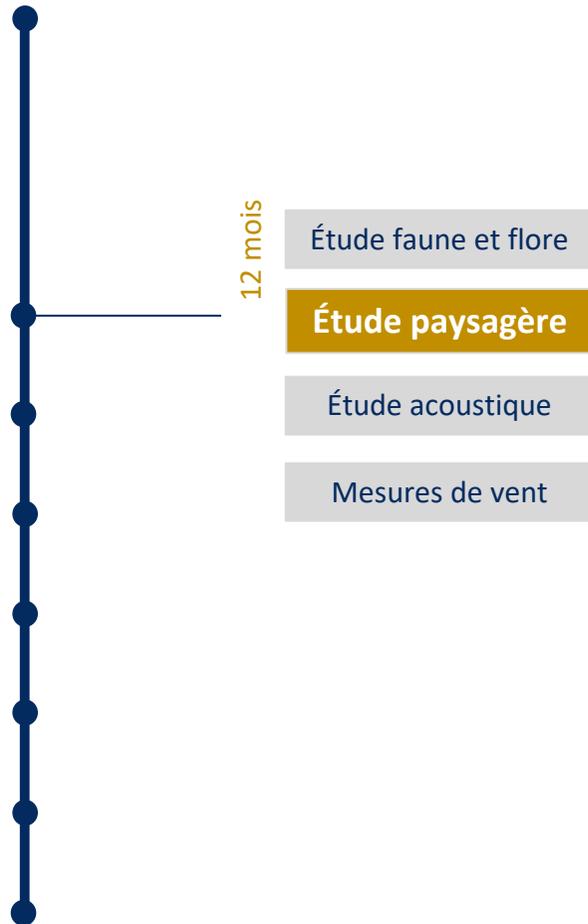
Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des habitats et des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie biologique).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

# L'étude faune-flore

- L'est de la zone d'étude apparaît comme **sensible du point de vue du groupe des chiroptères**. De plus, ce secteur est également survolé par un couloir notable de laridés le matin et le soir.
- L'ouest de la zone d'étude présente des attraits pour l'alimentation et la nidification de divers rapaces, dont des Busards.
- Du point de vue de la flore, de l'herpétofaune et de l'entomofaune, la zone d'étude présente **peu d'enjeux à l'exception de l'ancienne voie ferrée** la traversant en son centre qui sera à prendre en compte, notamment pour la phase de travaux.
- **Aucune zone humide** n'a été mise en avant sur le site.

# L'étude paysagère



Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle **identifie les enjeux** paysagers de la zone concernée par le projet puis **évalue les sensibilités** du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Elle **synthétise les enjeux et sensibilités sous forme cartographique** puis émet des recommandations d'implantation.

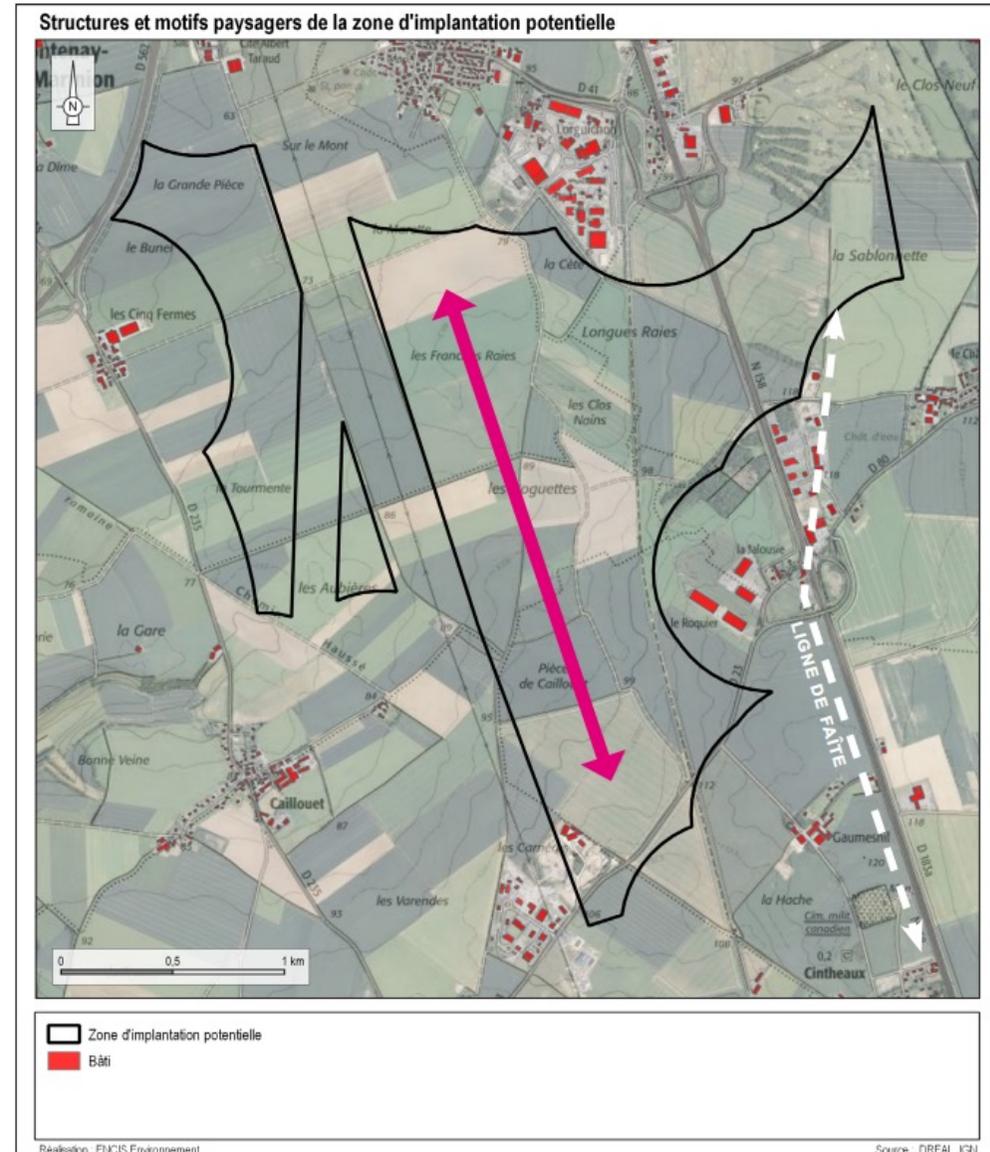
En complément, elle **fournit une liste de photomontages permettant de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue. Cette liste sera reprise dans les impacts sous la forme d'un carnet de photomontages.

# L'étude paysagère

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

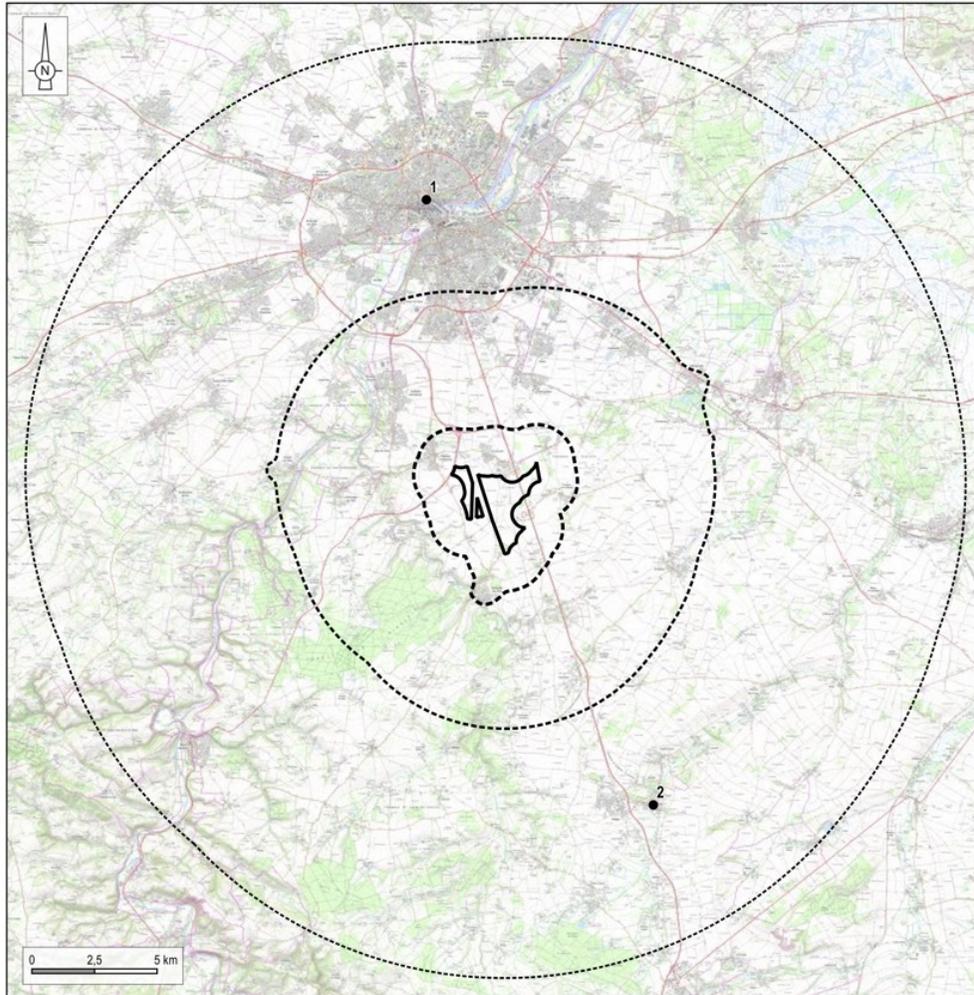
Il est recommandé la mise en place d'un **motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)



# L'étude paysagère

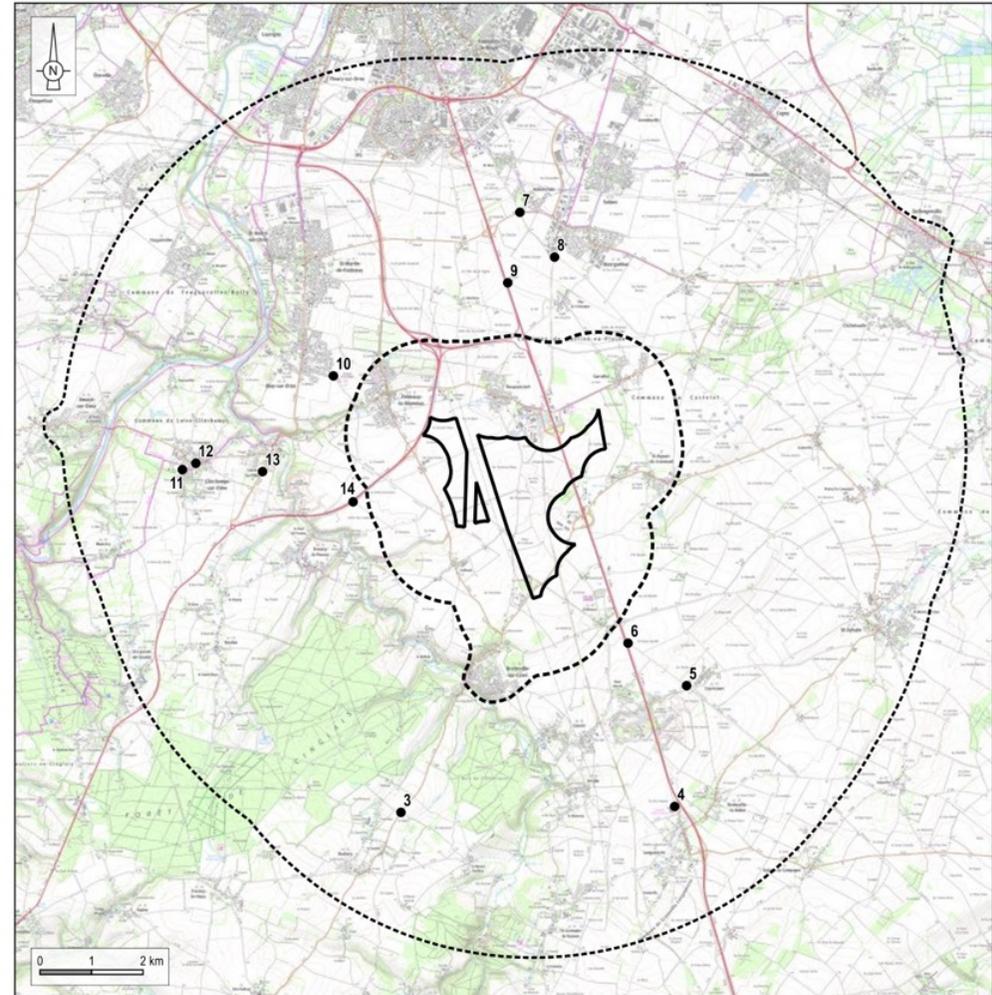
Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude éloignée



**Aires d'étude**  
 [Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
 [Dashed black circle] Aire d'étude immédiate (1,5 km)  
 [Dotted black circle] Aire d'étude éloignée (17 km)

**Points de vue**  
 ● Localisation des prises de vues

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée

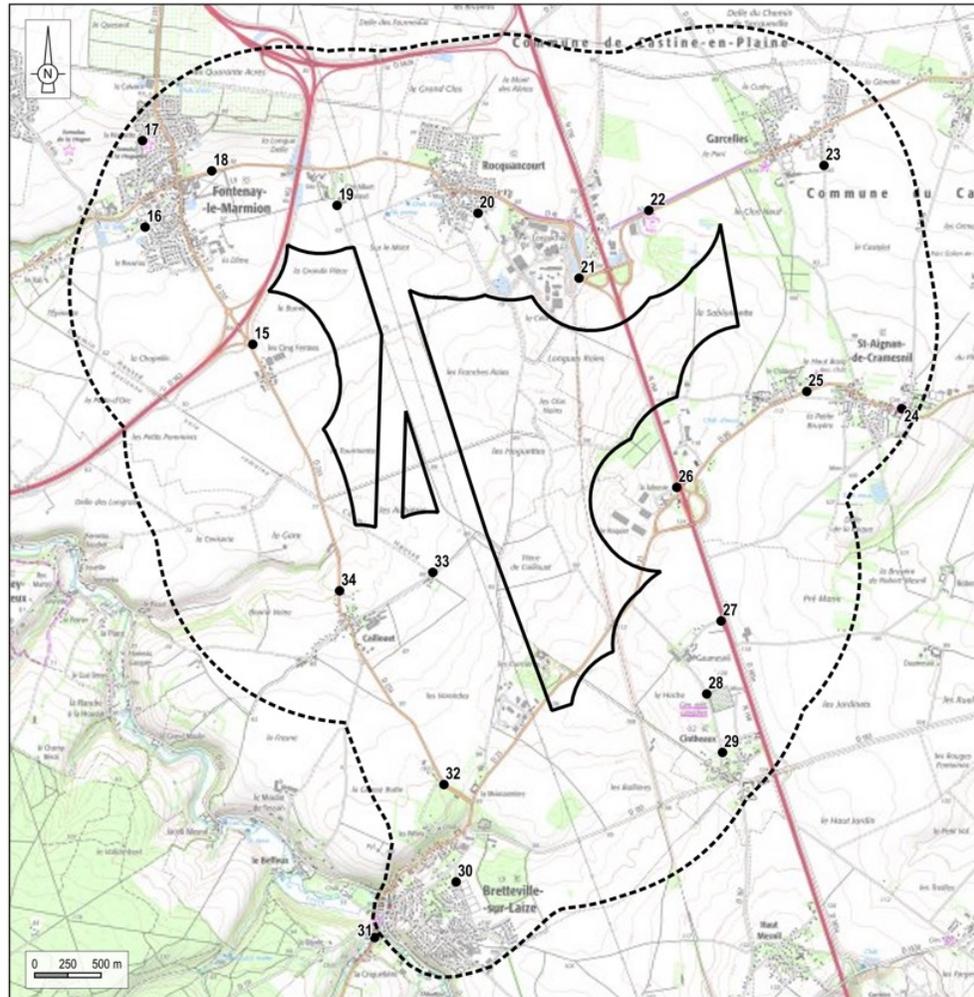


**Aires d'étude**  
 [Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
 [Dashed black circle] Aire d'étude immédiate (1,5 km)

**Points de vue**  
 ● Localisation des prises de vues

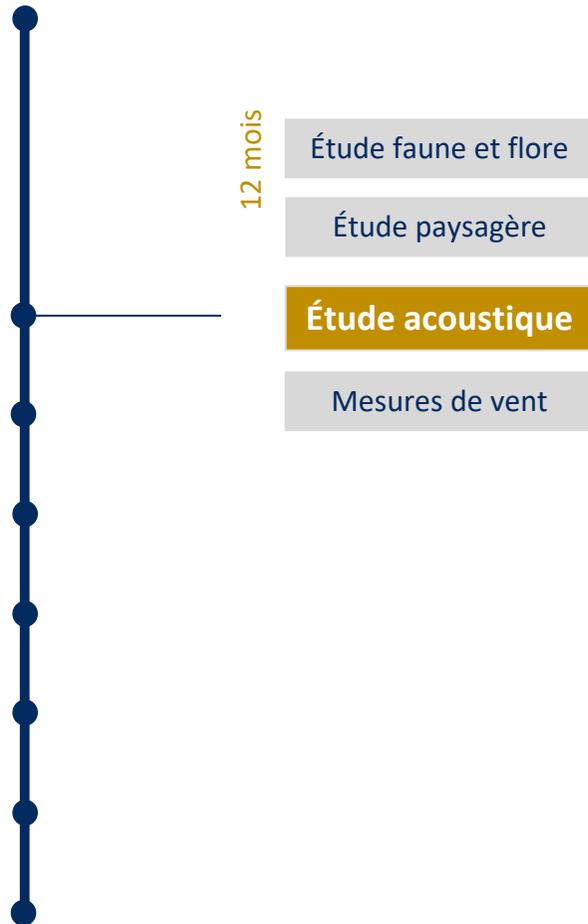
# L'étude paysagère

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude immédiate



**Aires d'étude**  
— Zone d'implantation potentielle  
- - - Aire d'étude immédiate (1,5 km)

**Points de vue**  
● Localisation des prises de vues



## Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

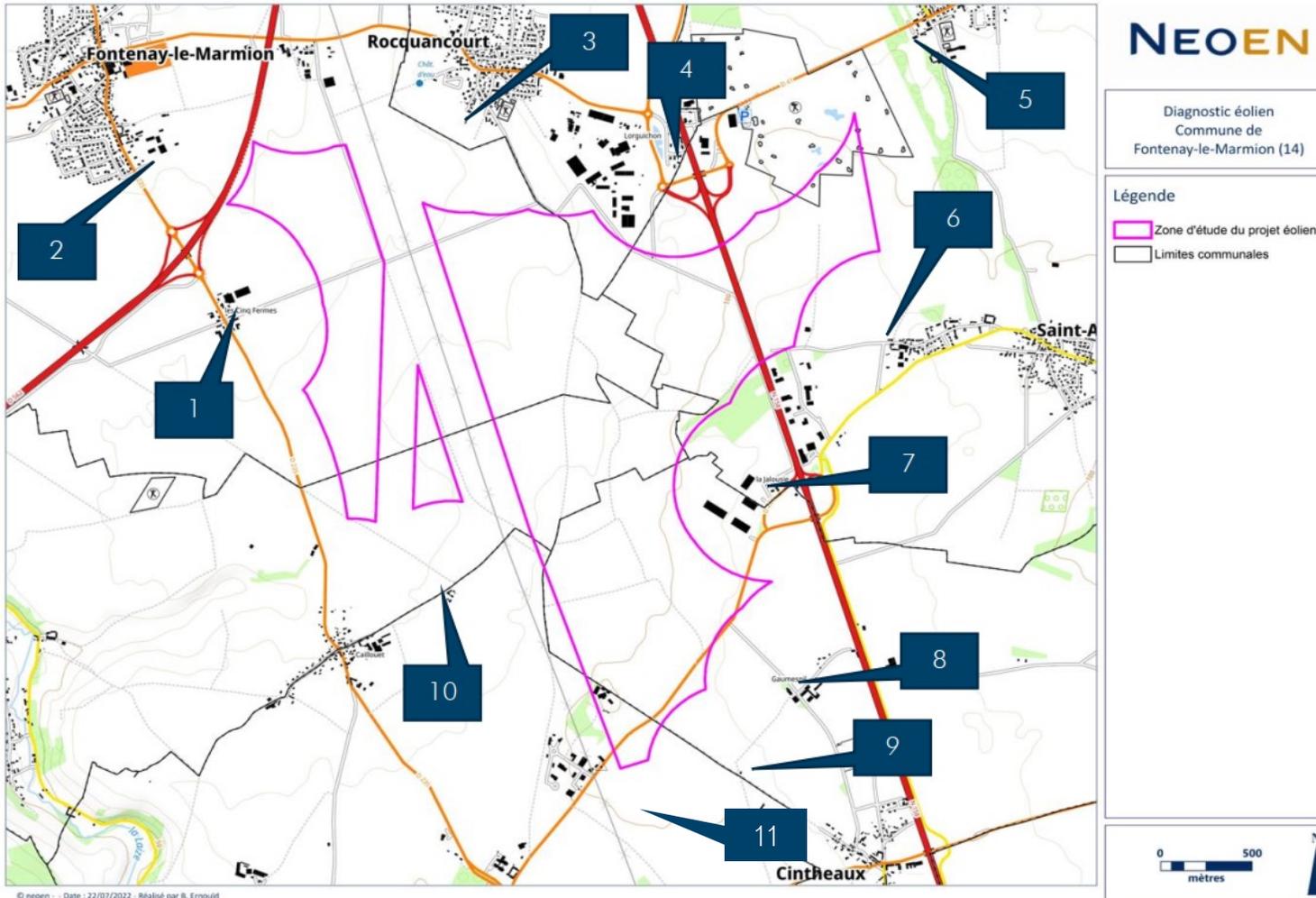
### Principes :

- **Etape 1** : mesure de l'état initial
- **Etape 2** : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- **Etape 3** : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

> Phase d'exploitation : contrôle

**Réglementation** : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.

# L'étude acoustique : points de mesures



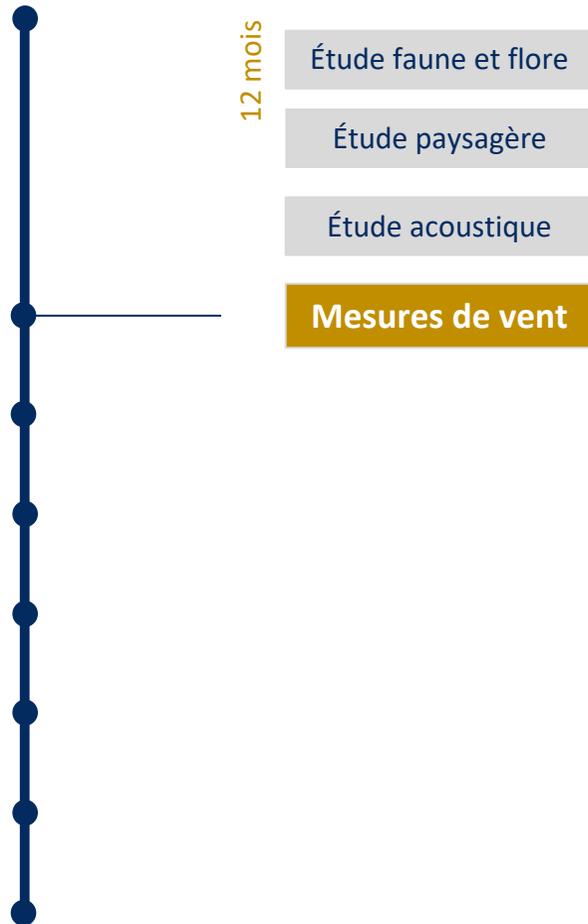
L'étude acoustique a débuté le 15 mars (à feuilles tombées)

Pour information

- **Deux types d'écoute** sont déployées : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

→ Une nouvelle campagne d'écoute est prévue en mai (avec feuilles)

# Les mesures de vent



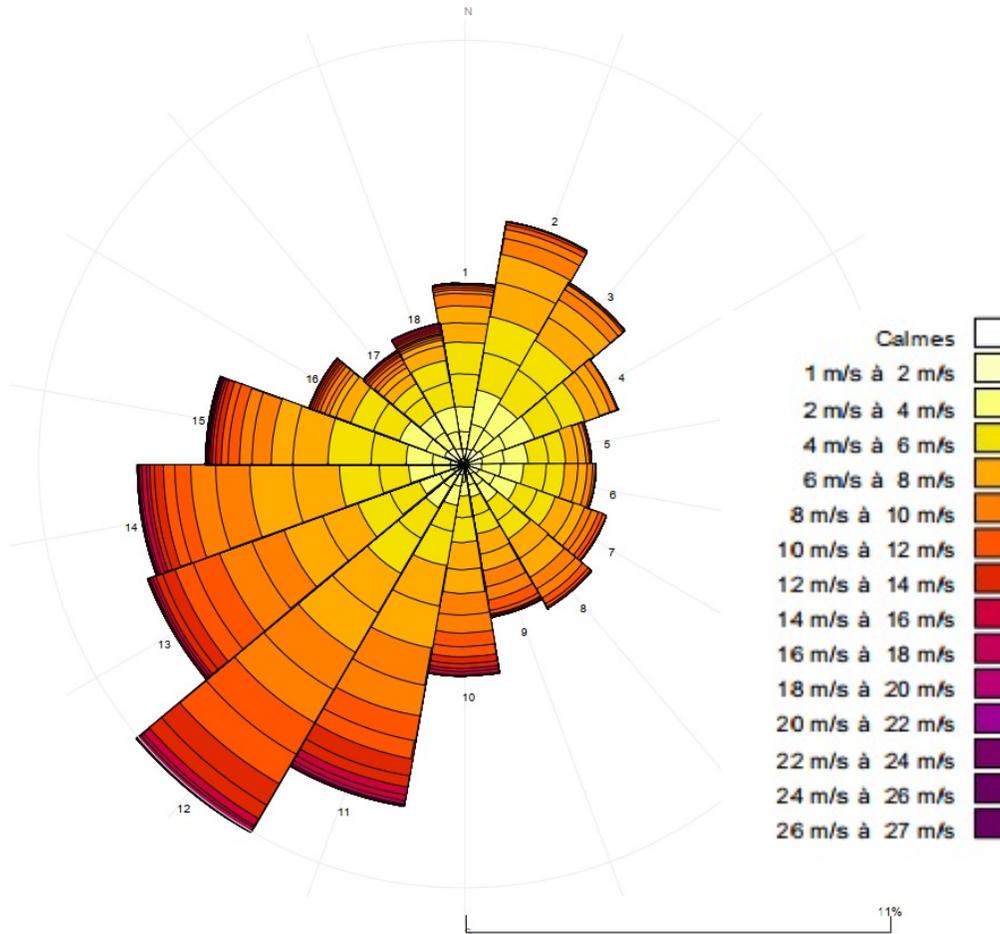
Un **mât de mesure** d'une hauteur de **100m** a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

## Objectif :

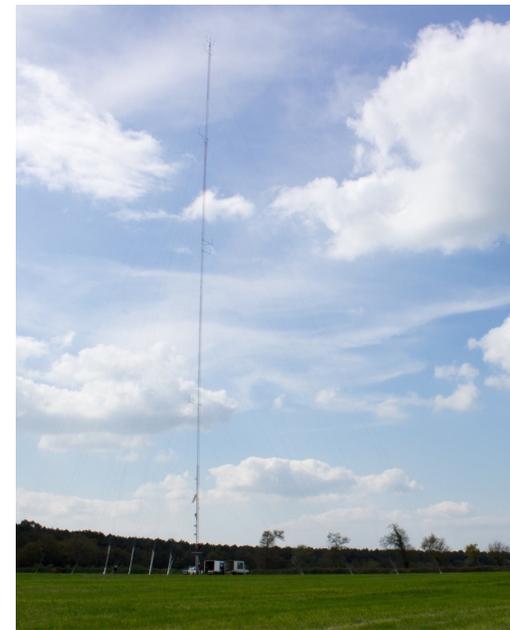
- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.  
  
→ Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

# Les mesures de vent

## Rose des vents mesurés sur la zone d'étude

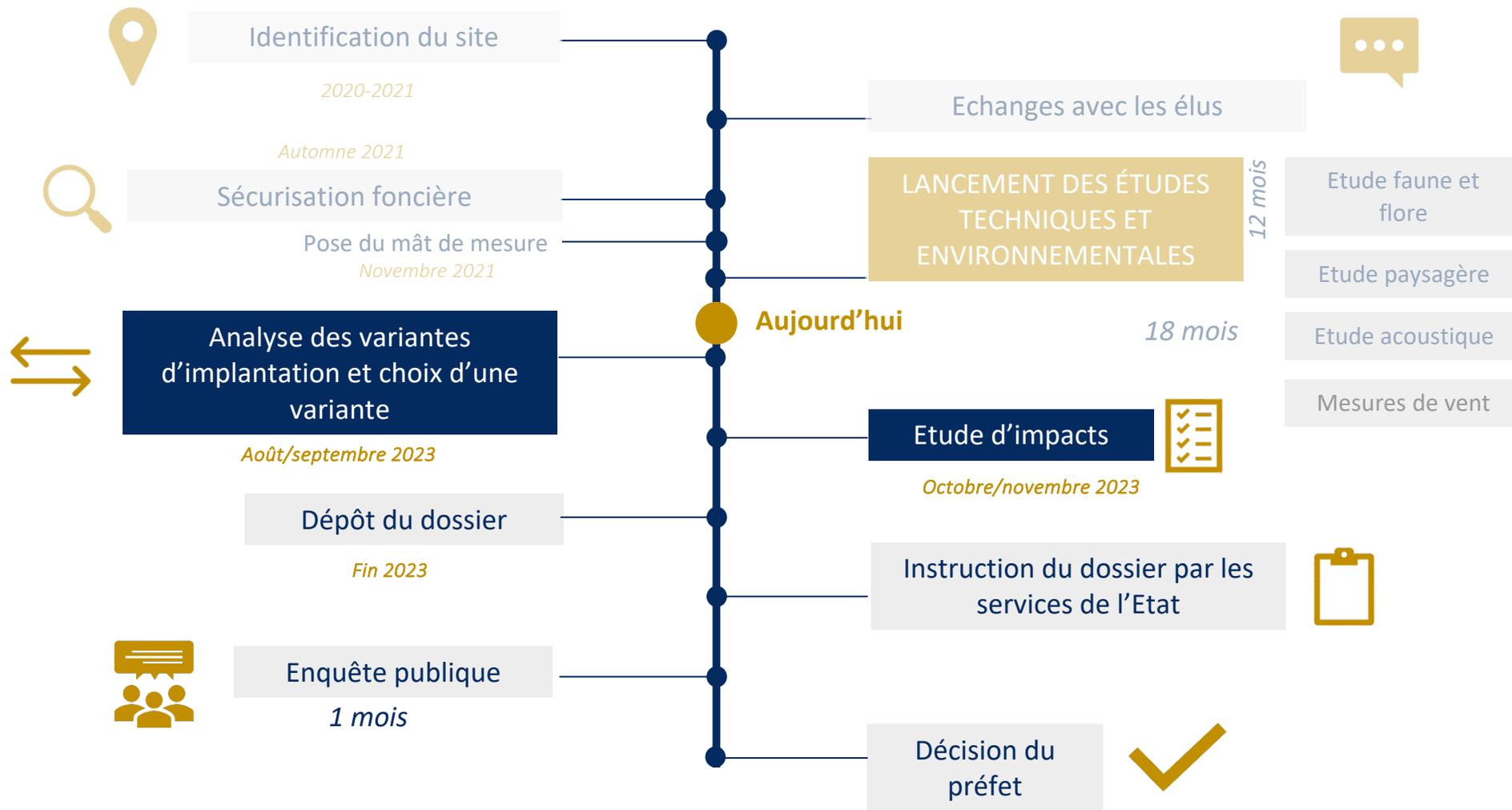


La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,76 m/s, légèrement supérieure à la moyenne locale.



Exemple de mât de mesure

# Conclusion : les étapes suivantes



# Compte-rendu

Un zoom sur les premiers résultats d'études est présenté. La carte sur les sensibilités de la thématique sur la biodiversité présente des niveaux plus élevés au nord-est et au niveau de l'ancienne voie ferrée. La plaine agricole, quant à elle, présente moins d'enjeux.

L'étude paysagère est présentée à trois échelles. Sur la base des sensibilités définies par le bureau d'étude, des recommandations d'implantations sont présentées. Elles privilégient un motif de ligne orienté nord-ouest/sud-est. Dans le prolongement des recommandations, l'identification des points de vue pour les photomontages sont présentés. Il est rappelé que cette liste est discutable en phase concertation.

Le volet acoustique suit une procédure réglementaire. Celle-ci oblige à la réalisation d'une campagne d'écoute. Pour avoir des données complémentaires, le porteur de projet renouvelle cette mesure avec la réalisation d'une campagne d'écoute supplémentaire.

## **Échanges avec les membres du conseil municipal**

*Q ? Avez-vous déjà commencé cette campagne? Si on avait été prévenus on aurait pu venir.*

→ Une demande de contact a été faite il y a six mois dans ce cadre. Celle-ci est restée sans réponse.

*Q ? Est-ce que la rose des vents qui est présentée donne l'idée de la diffusion du bruit ?*

→ La rose des vent donne l'orientation principale du vent sur la base des relevés de mesure réalisés par le bureau d'étude tout autour de la zone. En fonction de la puissance du vent et son orientation, un plan de bridage pourra être défini.

# Compte-rendu

*Q ? Comment se lit le diagramme de la rose des vents ?*

→ La rose des vents se lit comme une flèche. Ici, elle indique que les vents sont majoritairement orientés vers le nord-est.

*Q ? Je suis allé au pied d'une éolienne, selon la direction du vent, l'impact sonore est bien différent.*

→ Le bruit est quelque chose de dynamique. C'est pour cela qu'interviennent des bureaux d'études spécialisés.

→ En fonction du vent, le bruit peut être plus ou moins important. L'objectif du porteur de projet est de respecter la réglementation et les seuils autorisés.

*Q ? Où est-ce qu'on entendra le plus les éoliennes ?*

→ Il est difficile de répondre à cette question sans connaître l'implantation finale. Une fois celle-ci définie, les impacts sonores seront précisés à l'aide d'une modélisation acoustique.

*Q ? Le vent est un facteur important de la dispersion du bruit. Selon la rose des vents, il pousse le bruit vers Rocquancourt?*

→ La réglementation est valable à 360° autour du projet. Elle s'applique quel que soit le sens du vent. Les plans de bridages sont mis en œuvre pour garantir le respect de ces seuils le cas échéant.

5



# La démarche d'information et de concertation

# Les dispositifs proposés



## AVEC LES ÉLUS

Des rencontres avec les équipes municipales lors des avancées clés du projet

*Juillet  
Septembre  
2023*

Présentation des résultats des états initiaux



## POUR LES HABITANTS

Des lettres d'informations aux étapes clés

Un questionnaire dédié pour cibler au mieux les besoins d'information

*Printemps  
Automne  
2023*

**Un développeur à disposition pour répondre aux questions**

# Les dispositifs proposés

## Les prochaines étapes envisagées



*Mi Juin*

Distribution de la lettre d'information et du questionnaire



*Juillet/septembre*

Présentation des résultats aux équipes municipales

### LETTRÉ D'INFORMATION

Projet éolien de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux

## ÉDITO

Notre société Neoen étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les territoires communaux de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux.

Fondé en 2008, Neoen est aujourd'hui le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables (solaire, éolien et stockage). Sa mission consiste à penser et à mettre en œuvre les moyens de produire durablement et à grande échelle l'électricité renouvelable la plus compétitive. Neoen développe, finance, construit et exploite sur le long terme ses installations, participant ainsi au dynamisme d'une filière industrielle nationale et contribuant à la souveraineté énergétique et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

Depuis fin 2021, les études techniques et environnementales (biodiversité, paysage, vent et acoustiques) sont lancées afin d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur le site. C'est à partir des éléments récoltés et analysés que différents scénarios de ce projet pourront être établis. En effet, à ce jour, rien n'est fixé, le gabarit et l'implantation des éoliennes seront définis avec l'ensemble des parties prenantes.

Notre volonté est d'informer tous les acteurs du territoire et de les impliquer dans la construction de ce projet. C'est dans cette perspective qu'est réalisée aujourd'hui cette lettre d'information, accompagnée d'un questionnaire pour recueillir vos perceptions et vos besoins en matière d'information. Ces retours permettront de proposer des modalités de dialogue adaptées à vos préoccupations.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe Neoen.

### Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

- Pour lutter contre le réchauffement climatique**  
22 MILLIONS DE TONNES DE CO2 ÉVITÉES EN 2020 GRÂCE À L'ÉOLIEN, soit l'équivalent de 15,4 millions de voitures (Source : RTE, note de précision sur les bilans CO2)
- Pour la compétitivité de l'électricité française**  
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EST DE 75-80€/MWH VS 95€/MWH POUR UNE CENTRALE À GAZ NEUVE (Source : Agence Internationale de l'Énergie, 2015).
- Pour sécuriser notre approvisionnement en électricité en diversifiant le mix français**
- Pour de nouvelles sources de revenus au niveau local**  
1 ÉOLIENNE = 10000 €/AN/MW À 12000€/AN/MW AU TERRITOIRE.  
20% à la commune, 10% à l'intercommunalité et 30% au département (Source : Ademe, Le défi éolien en 10 questions, 2022)

### En quelques chiffres, l'éolien en France c'est :

- Le 1<sup>er</sup> plement européen pour l'éolien terrestre et le 2<sup>ème</sup> pour l'éolien offshore
- 7% de l'électricité produite en 2021 (Source RTE, bilan électrique 2021)
- Un objectif de 20% de la production électrique d'ici 2023.

# Compte-rendu

Les différents temps de rencontre avec les conseils municipaux des cinq communes sont présentés. La démarche d'information auprès des riverains est énoncée à travers la présentation des deux principales actions menées au printemps :

- Distribution d'une première lettre d'information ;
- Lien vers un questionnaire.

Les prochaines actions à venir sont évoquées, notamment celles concernant la présentation des résultats des études et du questionnaire aux conseils municipaux des cinq communes. En lien avec ces présentations, l'objectif à l'automne est de pouvoir entamer des temps de discussion constructifs. Les résultats obtenus avec le questionnaire permettront à l'Agence Tact de définir les dispositifs à mettre en œuvre en réponse aux préoccupations des riverains et dans l'objectif d'établir un dialogue local.

## Échanges avec les membres du conseil municipal

*Q ? Si vous continuez votre projet, vous allez avoir un impact sur les habitants ? Si le parc se crée, quelles seront les contreparties pour les habitants ? Je n'ai pas vu beaucoup de projets qui proposent une participation au capital.*

- Neoen possède une référence d'un projet qui s'est déroulé dans les Vosges et qui incluait une SEM locale.
- Ce point reste ouvert à la discussion et sera abordé dans les prochaines rencontres. Neoen doit réfléchir aux modalités pour ouvrir le capital du projet aux communautés de communes.

Ce point mène à une prise de parole qui indique vouloir que l'ouverture au capital concerne également les habitants. Selon l'intervenant, si la communauté de communes va récupérer une partie des gains, ce sont pourtant les habitants qui sont directement impactés. Il est demandé que les habitants puissent avoir une contrepartie.

# Compte-rendu

*Q ? Vous évoquez les mesures sur le paysage, la biodiversité etc...mais vous n'évoquez pas la compensation pour les riverains. Pour échanger sur ces points, la concertation prévue jusqu'au dépôt est trop courte. Cela prend du temps d'avoir de vrais échanges. Si les habitants participent au capital, cela vous aidera dans l'acceptation de votre dossier. Prenez le temps d'essayer de les convaincre.*

→ Avec la distribution du questionnaire, le processus de concertation est déjà lancé. Le dépôt ne sera envisagé qu'une fois les échanges menés à bien. La date du dépôt n'est pas arrêtée à ce jour, elle dépendra du temps que prendront les échanges à venir avec les différents acteurs du territoire.

*Q ? Pourquoi avoir mis un délai aussi court sur le questionnaire et ne pas laisser une semaine ou deux de plus?*

→ La distribution sur l'ensemble du périmètre des cinq communes ciblées a pris plus de temps que ce que nous avait annoncé le prestataire La Poste, en charge du boitage. Le délai de réponse s'en est trouvé raccourci pour les riverains. Ce délai a été mal anticipé, toutefois, nous allons communiquer auprès des communes pour prolonger ce délai jusqu'au 21 juillet.

*Q ? Vous parlez de stockage d'énergie (hydrogène), est-ce que vous allez en implanter dans le cadre de ce projet?*

→ Le stockage d'énergie n'est pas envisagé dans le cadre de ce projet.

Q ? *Est-ce qu'il est plus facile d'obtenir une demande de modification ?*

- Si la demande porte sur des modifications importantes, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.
- S'il s'agit d'une modification simple, c'est une demande de compléments.

La suite de cette question donne lieu à une intervention qui mentionne les actions menées par la communauté de communes. Celle-ci a mis en œuvre 6 visites pour comprendre les énergies renouvelables. Elle est engagée à développer les énergies renouvelables sur son territoire mais indique vouloir le faire différemment qu'avec de l'éolien. Pour exemple, ses représentants citent des travaux d'isolation des bâtiments publics et des projets solaires notamment pour diversifier le mix énergétique. À ce titre, elle met en évidence les risques d'affrontements qui vont perdurer si la priorité est accordée aux projets éoliens alors qu'il existe, pour la communauté de communes, d'autres moyens de parvenir à la même finalité. Elle souligne que si cette option est envisagée sur d'autres communes, la communauté de communes préfère privilégier d'autres projets. Ce choix est notamment motivé par une volonté de respecter l'avis de la population. C'est en ce sens, qu'elle invite la société Neoen à remettre au centre de son projet l'intérêt des populations en faisant en sorte de proposer des projets acceptables.

- La société Neoen prend note de la volonté de la collectivité de construire des projets concertés et acceptables pour tous. C'est dans ce sens que la démarche de concertation est aujourd'hui menée.

# Compte-rendu

*Q ? Au regard de la consultation qui a été faite (90% contre), au regard du fait que l'Etat reconnaît ce territoire comme peu favorable, au regard du nombre de personnes concernées (urbanisation plus importante que pour les autres projets du Calvados), au regard de la dénaturation du paysage, etc, nous vous demandons d'arrêter vos études et de retirer votre projet.*

→ Le projet s'étend sur un vaste secteur, au croisement de plusieurs communes. L'objectif des rencontres avec les conseils municipaux est de se mettre à l'écoute des demandes pour pouvoir étudier les différentes propositions et revenir à l'automne avec une proposition d'implantation.

*Q ? On a déjà vu des implantations.*

→ Les implantations qui ont pu être montrées en conseil municipal ultérieurement n'étaient pas basées sur les résultats des études. Ce sont celles réalisées à la suite des études qui sont à prendre en compte.

Les interventions qui suivent font état d'une demande de repousser la date du dépôt afin de laisser le temps d'avoir des échanges constructifs avec élus et riverains, notamment sur la question de l'ouverture au capital. Une demande est faite à Neoen de s'engager à ne pas déposer à la fin de l'année mais d'attendre une année.

→ Cette demande est entendue par Neoen. Plus largement, ces demandes, et tout particulièrement celle qui concerne l'ouverture au capital, résonne avec les demandes de communes voisines.

→ Neoen va prendre le temps, à l'été de travailler sur ce point.

# Compte-rendu

*Q ? Il faudra que les réponses arrivent en septembre.*

→ C'est l'objectif fixé par Neoen de revenir à l'automne pour présenter aux conseils municipaux les résultats des études, les résultats du questionnaire riverains, les variantes d'implantation mais également la démarche de concertation qui sera définie ainsi que les sujets concertables.

*Q ? Pour faire du 5 MW, il faut une éolienne de combien?*

→ Une éolienne de 180m bout de pale est nécessaire au minimum pour atteindre cet objectif de production.

*Q ? Qu'est-ce qui a amélioré la technique de celles qui font 180m à 2MW et les vôtres? Qu'est-ce qui fait qu'à hauteur égale cela produit plus ?*

→ L'énergie produite dépend du diamètre du rotor. Des éoliennes de 180m produisant 5MW d'électricité sont possibles si elles ont des rotors plus grands (par exemple des rotors de 150m contre 110m).

La séance est levée, clôturant les échanges.

**NEOEN**

**Merci de votre attention**

